

Les détenteurs d'obligations au porteur doivent, soit produire leurs obligations à l'assemblée, soit les déposer chez une Banque ou Compagnie de Trust et retirer un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite, leur donnant droit d'assister, soit personnellement, soit par procuration, à l'assemblée. Les porteurs de titres nominatifs ne peuvent assister à l'assemblée personnelle sans produire leurs obligations, mais ils doivent se faire représenter par procuration. Ils doivent déposer leurs obligations à la manière ci-dessus indiquée. Des copies en double de certificat de dépôt pour vote et de procuration peuvent être obtenues à l'un quelconque des établissements indiqués ci-dessous.

Les certificats de dépôt pour vote et les procurations devront être déposés le plus tôt possible avant la date de l'assemblée à l'un quelconque des établissements mentionnés ci-dessous :

New-York: The Chase National Bank of the City of New-York, 41, Broad Street; Londres: Bank of Scotland, 30, Bishopsgate, E. C. 2;

Paris: Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, 1 Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin;

Bruxelles: Office des Services Financiers, 6, boulevard Bischoffsheim.

## LINE DES SALÉES-EAUX

### Convocation.

1. Les actionnaires de la société anonyme ont été convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mardi 20 novembre 1945, à quatorze heures trente, à Vic-sur-Loire, en l'étude de M<sup>e</sup> Steinlein, notaire.

### ORDRE DU JOUR

1. Rapport du conseil de surveillance; 2. Renouvellement des fonctions de deux membres du conseil et nomination d'un troisième membre; 3. Renouvellement des fonctions du commissaire aux comptes et renouvellement de son mandat; 4. Ratification d'actes accomplis au nom de la société; 5. Renouvellement des autorisations à donner au conseil.

### Le conseil d'administration.

## BIBLIOTHÈQUE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL:  
PARIS, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
R. C.: Seine 55390.

La bibliothèque Hachette a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 0/0 1932 qu'il a été procédé, le jeudi 22 novembre 1945, à 14 heures, à Paris, 79, boulevard Saint-Germain, au tirage au sort de la treizième série des obligations de la société devant être remboursées à compter du 15 janvier 1946.

Le remboursement aura lieu contre remise des titres des obligations munis de tous les coupons à échoir:

à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris;

au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Capucines, Paris;

à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris;

et dans tous les sièges, succursales et agences de ces établissements.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE Hauts Fourneaux, Forges et Acieries en Russie

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS  
EN LIQUIDATION

### Obligations concordataires.

Le coupon n° 22 de ces obligations est payable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1945 à raison de 1,32 F au porteur; 1,47 F au nominalif, au siège de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans tous ses guichets permanents.

## DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 20 fr. la ligne  
(Décret du 1<sup>er</sup> septembre 1943, article 1<sup>er</sup>.)

### ASSOCIATIONS FRANÇAISES (Décret du 16 août 1901.)

25 septembre 1945. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE. But: répression du braconnage, protection du gibier, constitution d'une réserve de chasse, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Tellecey.

26 septembre 1945. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION SARTHOISE DES FAMILLES DES CHEMINOTS. But: défense, représentation et protection des familles et la formation morale des jeunes. Siège social: à la gare du Mans.

26 septembre 1945. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION DE FAMILLE. But: défense, représentation, protection des familles et formation morale des jeunes. Siège social: mairie du Grand-Lucé.

1<sup>er</sup> octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles-sur-Rhône. COMMUNE LIBRE DU ROND-POINT. But: faire du bien en s'amusant, organiser des fêtes de charité pour venir en aide aux familles nécessiteuses du quartier, faire des dons aux œuvres philanthropiques, recruter ses membres, leurs familles et la population du quartier par des fêtes, sorties et réjouissances diverses. Siège social: bar du Rond-Point, avenue Général-de-Gaulle, Châteaurenard.

1<sup>er</sup> octobre 1945. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS ET INVALIDES DE LYON. But: établir un contact avec les amicales des autres écoles de rééducation, études de questions sociales, aide matérielle et morale aux élèves nécessiteux. Siège social: 197, rue de Gerland, Lyon.

1<sup>er</sup> octobre 1945. Déclaration à la préfecture de la Drôme. ASSOCIATION DES FAMILLES DU CANTON DE MONTÉLIMAR. But: assurer, au point de vue matériel et moral, l'éducation et la défense des intérêts généraux des familles. Siège social: chez M. Largillier, président, rue Diane-de-Poitiers, Montélimar.

3 octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. CLUB SPORTIF DE GLOS-LA-FERRIÈRE. But: pratique du football, basket-ball, sports et éducation physique. Siège social: mairie de Glos-la-Ferrière.

5 octobre 1945. Déclaration à la préfecture du Nord. SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE ET D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE LAMBERSART. But: permettre aux enfants de suivre les cours donnés par les moniteurs, répondre aux vœux du Gouvernement en faisant comprendre la valeur éducative et l'intérêt social des activités d'éducation physique et sportive. Siège social: mairie de Lambersart.

8 octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. ASSOCIATION COLOMBOPHILE CHERBOURGEOISE. But: extension et amélioration du pigeon voyageur. Siège social: mairie de Cherbourg.

8 octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture d'Avonnes. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MALPLAQUET. But: protection et repeuplement du gibier, suppression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: hennit Malplaquet, commune de Trainière-sur-Iton.

9 octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. COMITÉ DES FÊTES ET DES SPORTS DE TAILLECOURT. But: organisation des fêtes et des cérémonies publiques dans la commune. Siège social: mairie de Taillecourt.

10 octobre 1945. Déclaration à la préfecture du Nord. COMITÉ DES FÊTES DE FACHES-THUMESNIL. But: distraire la population par des jeux, concerts, festivités, fêtes de bienfaisance. Siège social: école maternelle, Faches-Thumesnil.

10 octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ASSOCIATION DES RÉFRACTAIRES DE BRULON. But: sauvegarder les intérêts des réfractaires. Siège social: café Dubert, Brulon.

11 octobre 1945. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DU BRIDGE. But: pratiquer, étudier et diffuser la science et l'art du bridge dans les meilleures conditions. Siège social: 82, boulevard de Picpus, Paris (11<sup>e</sup>).

11 octobre 1945. Déclaration à la préfecture de police. UNION ET SOLIDARITÉ. But: alliance des hommes de bonne volonté pour la paix du monde. Siège social: 47, rue de la Victoire, Paris (9<sup>e</sup>).

12 octobre 1945. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DE LA CLASSE 1913. But: entretenir de bonnes relations amicales en dehors de toutes confessions politiques ou religieuses. Siège social: café Bichon-Kiki, 27, avenue de la République, à Demi-Lune (Rhône).

12 octobre 1945. Déclaration à la préfecture de Nancy. ASSOCIATION AMICALE DES PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-MAX. But: aide à la réintégration dans une vie familiale, professionnelle et sociale normale des prisonniers de guerre rapatriés; défense de leurs intérêts matériels et moraux; représentation de leurs intérêts près des organismes officiels ou privés. Siège social: foyer familial, place Aristide-Briand, Saint-Max.

13 octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. ASSOCIATION POPULAIRE DE L'AIDE FAMILIALE D'UGINE. But: soutenir matériellement et moralement la mère de famille du milieu populaire dans sa tâche au foyer. Siège social: mairie d'Ugine.

13 octobre 1945. Déclaration à la préfecture du Rhône. UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU RHÔNE. But: assurer la défense des intérêts généraux des familles et promouvoir toutes les activités en faveur de l'étude de la défense et de la propagation de l'idée familiale. Siège social: 5, rue de Jussieu, Lyon (2<sup>e</sup>).

13 octobre 1945. Déclaration à la préfecture du Rhône. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUARTIER DE LA PLAINE. But: faciliter aux habitants du quartier de la Plaine la défense de leurs intérêts généraux et toutes questions susceptibles d'améliorer leur bien-être collectif. Siège social: 25, rue Simon-Jallade, Lyon.

13 octobre 1945. Déclaration à la préfecture du Nord. SECTION DES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS DE MARQUETTE. But: permettre à ses membres de resserrer les liens d'affection, défendre leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 5, place du Général-de-Gaulle, Marquette.

15 octobre 1945. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. AMICALE DES PRISONNIERS ET MOBILISÉS AU COÛRS DE LA GUERRE 39 A 45. But: grouper les éléments pour représentation officielle, défense des droits. Siège social: mairie de Saint-Didier-de-la-Tour.

15 octobre 1945. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. UNION DE LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE DE FRANCE. But: rassembler tous les jeunes Français républicains. Siège social: cercle laïque, place de la Halle, Mer.